



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/29/Corr.1
20 novembre 2007

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-troisième réunion
Montréal, 26 – 30 novembre 2007

Corrigendum

PROPOSITION DE PROJET : CUBA

Ce corrigendum est émis afin de **remplacer** les paragraphes 14 à 17 **par** les paragraphes suivants :

Questions liées à l'accord actuel

14. Au cours des discussions sur ce projet, le PNUD a attiré l'attention du Secrétariat sur une erreur dans le tableau contenu dans l'Accord révisé entre le gouvernement de Cuba et le Comité exécutif approuvé à la 47^e réunion. Conformément à l'Accord, la consommation maximale admissible des CFC pour 2008 est nulle, alors que le niveau de consommation pour l'année en question devrait être de 93,8 tonnes PAO.

RECOMMANDATION

15. Le Comité exécutif pourrait envisager de:
- a) Prendre note du fait que la consommation maximum permise pour l'année 2008 dans l'Accord entre le gouvernement de Cuba et le Comité exécutif est de 93,8 tonnes PAO;

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

- b) Approuver les troisième et quatrième tranches du plan national d'élimination des CFC pour le secteur de la réfrigération à Cuba au montant de 641 000 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 48 075 \$US au PNUD (461 000 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 34 575 \$US pour le plan annuel de mise en œuvre de 2006 et 180 000 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 13 500 \$US pour le plan annuel de mise en œuvre de 2007).
